

Séance du 02 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	14	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 1

Etaient présents :

M. François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Aurélie GABRIEL, M. Roger ADELBRECHT, Mme Isabelle DALLAS, M. Patrice MARTET, Mme Cécile CARRAU, M. Daniel DANFLOUS, Mme Marie MOURGUES, M. Jean-Louis FERREIRA, Mme Nathalie PUJOS, M. Bastien PORTA, Mme Ingrid LEROUGE et M. Christian WARNIEZ

Procurator(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
30 mars 2026
Date d'affichage
30 mars 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Virginie Pirovano et absente excusée et a donné procuration à Mme Aurélie Gabriel

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Jean-Pierre Sainte-Marie

____/____/____
et publication du
____/____/____

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de François Rivière, Maire après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 le 2 avril 2026, DECIDE

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : 0,00

- un déficit reporté de : 0,00

Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 0,00

- un déficit d'investissement de : 12 204,99

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 12 204,99

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DÉFICIT 0,00

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 0,00

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 12 204,99

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

Le Maire RIVIERE François

le(s) secrétaire(s) de séance

